

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MEDECIN NUTRITIONNISTE														
Nature de l'activité (1)		9 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK		d'après les règles « créances-dettes »				AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA				AT		✓	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		141 013 100,01 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC		17 0,01 %			
	4	Montant net des recettes										AD		140 996 100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE					
	6	Gains divers (5)										AF		2 076 1,47 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		143 072 101,47 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA		10 278 7,29 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB		3 545 2,51 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC		2 332 1,65 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY		814 0,58 %			
	13			Autres impôts								BS		155 0,11 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV		3 712 2,63 %			
	15			Loyer et charges locatives								BF		13 232 9,38 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW		BG				3 793 2,69 %			
	17			Entretien et réparations				2 641 1,87 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		6 998 4,96 %	
	18			Personnel intérimaire				132 0,09 %									
	19			Petit outillage (11)				615 0,44 %									
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité				433 0,31 %									
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				2 109 1,50 %									
	22			Primes d'assurances				1 068 0,76 %		Total : Transport et déplacements				BJ		4 457 3,16 %	
	23			Frais de véhicules (12)				3 777 2,68 %									
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...				679 0,48 %									
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		14 774				BK		20 259 14,37 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		4 672		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU					
26			Frais de réception, de représentation et de congrès				881 0,62 %		Total : Frais divers de gestion				BM		5 174 3,67 %		
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				2 280 1,62 %										
28			Frais d'actes et de contentieux				41 0,03 %										
29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY										592 0,42 %
30			Autres frais divers de gestion				1 379 0,98 %										
31			Frais financiers (14)										BN		700 0,50 %		
32			Pertes diverses (15)										BP				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		75 451 53,51 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MEDECIN NUTRITIONNISTE

N° SIRET

9 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	67 621	47,96 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	337	0,24 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	67 958	48,20 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	44	0,03 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	4 702	3,33 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		2 877	2,04 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 586		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	294	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	48	0,03 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 672	5,44 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	60 286	42,76 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :											
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		T		X				6 645			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B	